

CONSEIL GENERAL

ECOLE
DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE

DES ALPES-MARITIMES

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL du 20 DECEMBRE 1991

Présents :

- M. H. de FONTMICHEL, Président, Maire de GRASSE,
- M. L. GRIFFA, Conseiller Général,
- M. M. MURRIS, Conseiller Municipal de ST ETIENNE DE TINEE,
- Mme J. SARAMITO, Conseiller Municipal de SOSPEL,
- M. J.C. SERER, Payeur Départemental,
- M. G. Le DANTEC, Payeur Départemental Adjoint,
- M. J.P. GUICHARD, Directeur des Affaires Culturelles du CG,
- M. O. SAMBUCCHI, Chef de service des Affaires Culturelles du CG,
- M. M. WYLER, Service des Affaires Culturelles du CG,
- M. H. TASSY, Délégué Départemental à la Musique,
- M. R. BRUN, Directeur Général de l'EDM,
- Mme J. OTTO-BRUC, Chargée de Mission de l'EDM.

Pouvoirs :

- M. Ch. GINESY, Président du Conseil Général des AM,
- M. G. FRANCO, Conseiller Général, Maire de ST MARTIN VESUBIE,
- M. P. GUIGONIS, Conseiller Général, Maire de ROQUEBILLIERE,
- M. J.P. LELEUX, Conseiller Général,
- M. R. MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- M. P. BELLON, Conseiller Général, Maire de ST AUBAN,
- M. J. PASCAL, Conseiller Général,
- M. H. PRICCO, Conseiller Général,
- M. J. THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
- M. B. DEMICHELIS, Conseiller Général,
- M. J. BALARELLO, Sénateur, Conseiller Général,
- M. G. SPINELLI, Conseiller Général,
- Mme J. AUVARRO, Maire de ST SAUVEUR SUR TINEE,
- M. J.P. DAVID, Maire de GUILLAUMES,
- M. DELORENZO, Conseiller Municipal d'ANDON.
- Mme M. PEQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY.
- M. G. BARBIER, Adjoint au Maire de PEONE,
- Mr L. BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS

Excusés :

- M. R. CAPPONI, Conseiller Général,
- M. O. ROCHEREAU, Directeur Général des Services Départementaux.

M

ORDRE DU JOUR

- 1/ Bilan année scolaire 1990/91 et rentrée 1991.
- 2/ Budget Primitif 1992.
- 3/ Question Diverses.

Le Président Hervé de FONTMICHEL, ouvre la séance à 18H30 et constate que le quorum n'est pas atteint.

Il rappelle, conformément au Code des Communes, que chaque membre du Comité ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Monsieur Lucien GRIFFA, nommé Secrétaire de séance, approuve cette disposition et invite le Comité à s'y conformer.

Cependant, le Comité doit se réunir, au plus tôt, pour adopter le budget.

Le Président demande qu'un compte-rendu de cette réunion soit diffusé à tous les membres participants du Syndicat Mixte et ~~comp-~~te expressément sur la présence de tous lors de la prochaine réunion du Comité.

Il remercie vivement les membres présents et saisit cette opportunité pour souhaiter ses meilleurs voeux aux élus et à toutes les personnalités administratives qui consacrent leur compétence au service de l'Ecole Départementale de Musique, ainsi qu'à l'ensemble du personnel.

La Séance est levée à 18H37.

Le Président


Hervé de FONTMICHEL